

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15

Date de Convocation : 09/10/2015

L'an deux mil quinze le treize du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Messieurs SABIN Patrick, BAUDRY Philippe, BERTRAND Frédéric, DIEDA Jean-Claude, DROUHAULT Robert, DUBOS Pierre-Alain, DUFOURCQ Jean-Pascal, RABY André; Mesdames BRUSTIS Anne-Laure, CHAPERON Valérie, DANTHEZ Virginie, DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette.

Monsieur RABY André a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité et visé par tous.

Monsieur le Maire propose de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Vente parcelle section F n°411

L'accord des conseillers présents est unanime.

2015-060 : ZAE CAPDEPIN – autorisation de signature d'une promesse de vente entre la commune et la société Forestcorte

Le Conseil Municipal, après lecture par Monsieur le Maire du courrier de Mr LOURENCO Nuno dans lequel il confirme son intérêt pour l'achat d'une parcelle de 25 000 m²,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan du Lot section L n° 212p effectué par Mr DUPORT Xavier, géomètre,

VU la délibération 2015-058 arrêtant le prix de vente au mètre carré des terrains de la ZAE de CAPDEPIN,

CONSIDERANT qu'une promesse de vente doit être signée entre la commune et la société Forestcorte pour la vente de la parcelle nommée ci-dessus,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec la société Forestcorte pour la parcelle section L n°212p, d'une surface de 25 000m² au prix de 200 000€ HT, et tout document se rapportant à cette affaire jusqu'à l'acte de vente.

2015-061 : approbation du plan de financement concernant l'aménagement collectif public de la ZAE de CAPDEPIN

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement collectif public de la tranche 1 de la ZAE de CAPDEPIN. Selon le plan de financement transmis par le SYDEC, la participation communale s'élève à 93 374 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2016.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'approuver le projet d'aménagement collectif public de la ZAE de CAPDEPIN,
- autorise le maire à signer le plan de financement proposé par le SYDEC.

2015-062 : intégration de la voirie du lotissement CAPCOS dans le domaine public de la commune

Considérant que les travaux de viabilisation du lotissement CAPCOS sont terminés, le conseil municipal décide de classer la voirie dans le domaine public de la commune.

VOIE ACCES	Rue du Château d'Eau	528 m
VOIES INTERNES TRANCHE 1	Rue des Résiniers	364 m
	Allée Barasquit	54 m
	Allée Hapchot	78 m
	Allée Bridon	62 m
	Allée Escouarte	43 m
	Allée Le Pitey	60 m
	Allée Le Care	35 m
	Allée Pousse-crampon	88 m
VOIES INTERNES TRANCHE 2	Rue des Résiniers	301 m
	Allée de la Palique	113 m
	Allée des Gemelles	128 m
	Allée de la Palinette	65 m

2015-063 : budget commune – décision modificative 8 - ouverture de crédits

A la suite du démarrage des travaux de l'accueil périscolaire, les frais d'études (compte 2031) doivent être rattachées à l'immobilisation. Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants :

- En recette d'investissement :

Compte 2031 chapitre 041	12 468 €
--------------------------	----------

- En dépense d'investissement :

Compte 2313 chapitre 041	12 468€
--------------------------	---------

Dorénavant, les factures des honoraires de l'architecte (Escoubet-Tarricq) et des honoraires de mission coordination SPS (Elyfec) devront être mandatées au compte 2313 opération 1024.

2015-064 : budget commune – décision modificative 9 - virement de crédits

Considérant que l'amortissement de la participation communale au financement des travaux du centre d'incendie et de secours de Labouheyre n'a pas été inscrite au budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
6811 chapitre 042	+ 728 €
023	- 728 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
2804131 chapitre 040	+ 728 €
021	- 728 €

2015-065 : budget commune – décision modificative 10 - virement de crédits

Considérant que les crédits portés au budget pour l'amortissement du PLU sont insuffisants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Compte 6811 chapitre 042	+ 522 €
Compte 023	- 522 €
Compte 2802 chapitre 040	+ 522 €
Compte 021	- 522 €

2015-066 : budget commune – durée d'amortissement de l'achat des ordinateurs portables

Considérant que la dépense de 5 310 € TTC inscrite au budget Commune (opération 1003 – acquisition matériel), correspondant à la fourniture et au paramétrage de 3 ordinateurs portables, et que ce

matériel est destiné à servir de façon durable à l'activité de la collectivité, le conseil municipal décide d'amortir cette dépense sur une année.

2015-067 : renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Céline BORDENAVE

Le conseil municipal considérant,

Que la convention de mise à disposition de Mme Céline BORDENAVE par la Communauté de communes de la Haute Lande représentée par son président, Jean-Louis PEDEUBOY est venue à expiration et qu'il convient de la renouveler,

Après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à renouveler et donc à signer la convention de mise à disposition.

2015-068 : vente parcelle section F n°411

La commune possède la parcelle F411 d'une superficie de 3310 m² non constructible, située en zone non constructible.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de vendre cette parcelle à la société SALLABERRY II au prix de 2€ le mètre carré (prix précédemment débattu en commission finances) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'affaire dont l'acte de vente.

Questions diverses :

- TAFTA : les négociations sur un traité de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe sont en cours ; un collectif a été créé demandant l'arrêt des négociations.
- Loi NOTRe : augmentation du seuil de population des communautés de commune, retrait de la clause générale de compétence aux départements et régions,
- Réhabilitation d'un logement dans l'ancienne poste en vue de l'installation d'une esthéticienne : les travaux s'élèveraient à 12 500€ TTC.
- Fonction publique territoriale : mise en place des entretiens professionnels pour les agents titulaires / présentation de l'organigramme de la commune.
- Réception du bâtiment de l'ALSH : la PMI a donné son accord pour la mise en service du bâtiment pour l'accueil des enfants à partir des vacances d'automne. Le bâtiment sera inauguré le vendredi 6 novembre à 16h30.

Prochain conseil le jeudi 19 novembre 2015 à 18h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 20h00

Le maire

Le secrétaire

Les Conseillers Municipaux